|  |
| --- |
|  |
|  |

***Ramassage des encombrants***

**Définition des encombrants**

*Sont admis sous la désignation «****déchets volumineux et encombrants****» : les appareils ménagers usagés, les meubles usagés ainsi que tous les objets utilisés dans une maison à usage d’habitation qualifiés de « monstres ».*

***Sont refusés****: les ordures ménagères, les déchets anatomiques et infectieux, les cadavres d’animaux, les déchets issus des abattoirs, les déchets végétaux, les déblais, gravats, épaves de véhicules, pneumatiques, et tous les matériaux faisant l’objet d’une collecte sélective ou susceptibles d’être recyclés, les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels.*

**Modalités de collecte**

- Collecte en porte-à-porte le **2eme et 4eme vendredi de chaque mois**. Les objets doivent être présentés en bordure de voie publique.

- Enlèvement sur rendez-vous : **04 95 27 90 42**. La prestation est gratuite pour les particuliers.

Ces encombrants sont pour la majorité amenés et triés sur les déchetteries.